

**Groupe AXA**

# La Lettre du **S.Y.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

## LE 7 MARS, TOUS EN GRÈVE !

**L**e C.N.E., le C.P.E., le Contrat « Senior » : c'est la **PRÉCARITÉ** et la **DISCRIMINATION** !

Ces mesures, mises en œuvre servilement par les gouvernements, sont **dictées par l'Union Européenne**, qui veut la destruction de tous nos droits collectifs : CDI, Conventions Collectives, Statuts...

Si rien ne les arrête, c'est la fin du Code du travail.

### **C'EST INTOLÉRABLE !**

Alors que les réseaux de production des sociétés d'assurances subissent restructurations sur restructurations dont le seul objectif est la réduction des coûts salariaux, qui peut croire que le Contrat Première Embauche (CPE) ne sera pas utilisé massivement par les compagnies d'assurances ?

Qui peut croire que les compagnies se priveront de pouvoir licencier les producteurs, pendant deux ans, sans justification comme le prévoit le CPE ?

Qui peut croire que les compagnies se priveront des années d'exonérations de charges sociales prévues pour tout CPE ?

Qui peut croire que les compagnies ne vont pas se saisir du CPE pour accentuer les réductions de salaire, la précarité des emplois et des rémunérations.

**Salariés nous sommes salariés nous voulons rester !** C'est ce que revendique les plus de 800 signataires de la lettre ouverte à Gérard de la Martinière. C'est cette garantie qu'ira chercher le 8 mars 2006 une délégation de commerciaux de toutes sociétés d'assurances.

Mais ce que veulent les commerciaux c'est rester salariés avec un véritable contrat de travail, avec un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Or, à travers le CPE, le CNE et le contrat « Sénior » c'est le CDI qui est visé, c'est même la fin du code du travail qui est programmée.

**Ce que veulent aujourd'hui patronat et gouvernement, c'est la précarisation généralisée de tous les emplois et de tous les salaires, ceux des jeunes, des moins jeunes et des seniors.**

**Ce qu'ils veulent, c'est la précarisation de l'emploi et du salaire tout au long de la vie.**

### **IL FAUT LES ARRÊTER !**

Pour arrêter le gouvernement, pour exiger et obtenir le retrait du CNE et du CPE, du contrat senior, nous serons tous en grève et tous dans la rue le 7 Mars :

- **Pour le retrait du CNE, du CPE et du contrat Senior,**
- **Pour le maintien du CDI,**
- **Pour le maintien du salariat en CDI pour les commerciaux,**
- **Pour la transformation de tous les emplois précaires en CDI,**
- **Pour des salaires fixes non amortissables,**
- **Pour des commissions dès le premier euro de production,**
- **Pour la défense du Code du travail.**

**TOUS EN GRÈVE ET TOUS DANS LA RUE LE 7 MARS 2006 !**



Pour la Région Parisienne le rendez-vous est à 14h30 Place de la République

## Les Brèves expresses...

### ***Plus de 700 signatures sur la lettre à Monsieur Gérard de la Martinière Président de la FFSA...***

Ce sont donc plus de 700 commerciaux qui ont contresigné la lettre à Gérard de la Martinière.

Bien que la campagne de signatures se poursuive, aujourd'hui ce qui est à l'ordre du jour est quand et comment allons nous « porter » cette lettre à la FFSA.

### ***Véhicule de fonction : refacturation des Km...***

Lors du CCE du 11 janvier 2006, les élus FO ont fait part de leur indignation devant la pratique de la direction consistant à refacturer aux salariés les Km effectués dans le cadre professionnel au-delà du quota prévu par les accords.

Tous les autres élus se sont joints à la demande de Force Ouvrière de supprimer toutes les refacturations en cours et d'ouvrir des négociations afin que tous les Km effectués par les commerciaux soient pris intégralement en charge par la direction. La direction va étudier la question... Affaire à suivre...

### ***Effectifs en réduction toujours...***

Au 31 décembre 2005 le nombre de Contrat à Durée Indéterminée (CDI) a chuté de 503 (Administratifs + Commerciaux) par rapport au 31 décembre 2004, soit - 2,91 %.

Le nombre de CDI en activité est passé, pour la même période, de 14 924 à 14 726 soit une baisse de 1,33 %.

Chez les commerciaux, les recrutements ont été de 503 pour toute l'année 2005 contre 732 sorties (dont 332 démissions, 287 licenciements et 113 départs en retraite).

Ces chiffres démontrent qu'au-delà des déclarations lénifiantes de la direction, sa volonté est une réelle baisse du coût du travail donc des effectifs. Chez les commerciaux, les raisons essentielles de la baisse des effectifs sont connues : le niveau des rémunérations et les conditions de travail.

Il est grand temps que de véritables négociations s'ouvrent au niveau de la branche afin de donner aux commerciaux une rémunération d'un autre niveau.

### ***Les PFAC...***

Les chiffres au 31 décembre 2005 : 187 CRC et 17 ARC.

Le 11 janvier 2006 était soumis au Comité Central d'Entreprise, l'avenant à l'accord sur les rémunérations des CTCR sur les PFAC. Seuls les élus Force Ouvrière et CGT se sont opposés à ce texte qui ne règle rien, bien au contraire. Tous les élus des autres syndicats ont émis un avis favorable.

Pour sa part Force Ouvrière a de nouveau demandé le rattachement des salariés des PFAC à la Convention Collective des personnels administratifs.

### ***Entretien professionnel annuel individuel...***

En application de l'accord du 24 décembre 2004 sur le développement des compétences et la formation tout au long de la vie, tous les commerciaux seront conviés, en février et mars, par leur hiérarchie à un « entretien professionnel annuel individuel ». Cet entretien qui n'a rien à voir avec ceux actuellement pratiqués, a pour soi-disant objectif de permettre une évaluation, voire une auto évaluation en matière de connaissances, de compétences, de savoir faire, etc.

À l'issue de cet entretien un document est rempli et signé par le commercial, l'inspecteur et le DVRS.

Lors du Comité Central du 11 janvier 2006, les élus FO ont demandé à la direction de s'engager à ne pas utiliser cet entretien contre le salarié. Aucune réponse de la direction.

Ce refus en dit long sur l'utilisation que la direction compte faire de ce document. Aussi nous conseillons vivement aux salariés de ne pas le signer.

Pour tout problème ne pas hésiter à contacter les délégués Force Ouvrière.

### ***À des Km... de l'égalité***

Comme nous l'avons signalé dans les « brèves expresses » N°2, Force ouvrière s'est adressée à la direction le 25 janvier 2006 pour réclamer l'annulation des refacturations.

Nous publions ci-après la réponse de la direction. Un vrai poème.

Ainsi donc, il n'y aurait qu'une poignée de « collaborateurs » qui ne « respecterait » pas le « budget kilométrique » mis en place par un protocole d'accord. Et puis en dernière analyse, le véhicule de fonction est une option et que ceux qui l'ont choisi sur la base du « volontariat » chère à Axa ne s'en prennent qu'à eux.

Toutefois, au nom de l'égalité chère à Axa, entreprise socialement responsable, la direction se laisse la possibilité, via la hiérarchie, de réduire voir d'annuler la refacturation. Cela s'appelle l'équité.

Oui, mais comme FO l'a toujours indiqué, l'équité est, dans le cas d'espèce, le contraire de l'égalité.

En pratiquant ainsi, avec sa notion d'équité, la direction développe la notion de droits sociaux « à la gueule du client ». C'est le développement des pressions et autres menaces proférées par des DCR, dont l'incompétence n'a d'égale que leur.....

Il est vrai que chez Axa ce qui compte ce n'est pas la qualification mais la souplesse de l'échine. C'est pour cette raison que l'on constate un développement de l'idiotie et de l'incompétence, mère du « béni oui ouïsme », au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie.

Pour FO les frais professionnels doivent être intégralement à la charge de l'employeur. Cela implique l'abandon du système de remboursement en fonction d'un budget et son remplacement par un remboursement aux frais réels.

C'est ce que la Conférence de défense de la profession ira réclamer le 8 mars à Gérard de la Martinière, Président de la FFSA.

*Page suivante, la réponse de la Direction.*



Monsieur Alain ROUBIN  
Direction des Ressources Humaines

Direction du Développement Social  
Tél : 01.47.74.38.10  
Fax : 01.47.74.29.58  
alain.roubin@axa.fr

Monsieur Philippe GENSSE  
Secrétaire de la Section AXA  
SYNPA- FO  
Local F.O - 2 F 173 -  
TOUR AXA

Le 3 février 2006

Monsieur,

Par lettre en date du 25 janvier, s'inscrivant dans le prolongement de votre intervention, lors du CCE du 11 janvier, vous nous alertez sur le sujet du dépassement du nombre de kilomètres professionnels autorisés aux collaborateurs commerciaux disposant d'un véhicule de fonction par rapport à l'allocation forfaitaire déterminée par la performance de production de l'exercice précédent ou bien selon leur métier pour les animateurs.

Nous relèverons tout d'abord qu'une majorité de collaborateurs respecte le budget kilométrique alloué, et même ne l'atteint pas, sans faire état d'insuffisance, non plus qu'en suggérant une quelconque difficulté dans l'accomplissement normal de leur activité.

Une minorité de collaborateurs se trouve effectivement en situation de dépassement dans des proportions parfois importantes d'ailleurs ; dès lors, deux cas de figure sont observés, soit le collaborateur règle la somme appelée ou bien il se réclame d'une situation particulière et son dossier fait alors l'objet d'un examen en lien avec l'Inspecteur manager et le DCR. Dans la plupart des cas, des mesures d'atténuation, voire de suppression de toute facturation complémentaire sont prononcées.

En synthèse, il n'existe probablement pas de système mécaniquement toujours et totalement satisfaisant. Pour autant, celui actuellement appliqué, complété par des analyses et interprétations personnalisées, lorsqu'il est équitable de le faire, répond, pensons-nous, globalement bien à l'objectif recherché, savoir, mettre tous les collaborateurs commerciaux qui le désirent (le véhicule est une option) en situation matérielle d'exercer convenablement et avec succès, leur activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Roubin', with a horizontal line underneath.

Alain Roubin

## ***Refacturation des Km***

Aujourd'hui, les salariés du RCS sont confrontés à une « vague » de refacturation de leur km. Celle-ci est la conséquence de l'accord « Phénix » prévoyant un budget de remboursement des frais et non un remboursement sur la base des frais réels comme FO le réclamait.

Cette situation, consistant à ce que les salariés se substituent à l'employeur, en matière de frais est totalement intolérable.

Force Ouvrière s'adresse à la direction pour réclamer l'effacement total est sans condition des Km refacturés.

## ***À quand l'instauration du troc ?***

Depuis des années, en application des accords signés par des pseudos syndicats, la direction d'Axa met en place une politique de réduction drastique des coûts salariaux qui passe notamment par la réduction des commissions mais également par le développement des « primes » dites de stimulation.

Aujourd'hui, sans ces « primes » beaucoup de commerciaux seraient RMistes. Mais ces primes c'est l'expression d'un salaire de plus en plus aléatoire. Au lieu de renforcer la garantie d'un salaire par un réel fixe, la direction le rend de plus en plus précaire.

Dernier en date, le versement d'une partie du salaire (stimulations, prime d'objectifs...) en « bon d'achat », chèques cadeaux...

Bientôt nous allons revenir au troc. Déjà certains commerciaux tentent de revendre à leurs collègues où à l'extérieur de l'entreprise les dits bons d'achat.

Pour la loi, sous certaines conditions, les « avantages en nature » tels que les bons d'achat, par exemple, sont considérés comme du salaire et donc soumis à charges sociales.

Or pour la direction c'est du salaire lorsque cela l'arrange, mais ce n'est plus du salaire pour calculer par exemple la « participation ».

Pour FO, tout salaire doit être versé sous forme sonnante et trébuchante.

Donc non aux bons d'achat et autres avantages en nature.

FO entend s'opposer à ces pratiques.

C'est ainsi qu'à la demande de Force Ouvrière, les élus au Comité d'Établissement ont voté la motion ci-dessous.

Affaire à suivre...

### ***Motion du CE Particuliers/Professionnels région Île de France***

À l'unanimité, les élus du CE Particuliers / Professionnels Île de France sont étonnés de la mise en place sur les feuilles de paie de décembre 2005 d'un rappel sur les avantages en nature.

Il semble que seuls les salariés de la région Île de France ont subi ce redressement.

Aucune information globale sur les avantages en nature ni spécifique sur les redressements n'a été donnée au préalable.

Nous notons que Monsieur Mounier François s'est engagé à faire le nécessaire pour que les salariés de l'Île de France ne soient pas spoliés.

Nous demandons donc le remboursement intégral des sommes perçues sur les salaires de Décembre 2005 et la rectification des feuilles de paie.

Les élus du CE Part/Pro Île de France.

## De la nécessité d'informer et de s'informer... Et de vous donner les moyens de l'être en toute indépendance !

**M**aintes fois, lors des réunions que nous organisons dans les départements, ou bien par téléphone, vous nous posez des questions qui démontrent l'absence de connaissance sur des sujets qui touchent à vos droits sociaux (sécurité sociale, retraite, mutuelle...) et professionnelles (contrat de travail, jours de congés, plan de travail, objectifs, l'inspecteur a-t-il le droit de demander ceci ou cela, etc, etc).

Le syndicat FO des commerciaux de l'assurance a, de tout temps, estimé que chaque salarié est en droit de connaître le monde professionnelle dans lequel il « navigue ». Plus particulièrement, ses droits et les conséquences de décisions prises au niveau patronal souvent avec la collaboration d'organisations syndicales...

Depuis plus de 25 ans, dans son journal « la lettre du SY.N.P.A.-F.O., notre syndicat analyse chaque élément qui touche les salariés. Pour compléter cette information sous « support papier » nous avons ensuite créé « les brèves du Synpa-fo ».

Mais l'accélération des évènements tant au niveau national que chez Axa a nécessité de développer une information rapide.

C'est la tâche que nous avons entreprise dès 2003 en expédiant par Internet des messages aux commerciaux (quelques sujets abordés : lettre d'option, nouveau contrat de travail proposé aux REP, SMIC, retraite, chèque syndical... et celui intitulé « patron, j'ai encore rétréci la liberté d'expression »).

Mais entre temps, certaines organisations syndicales comme la CFDT s'étaient plaintes auprès de la direction à propos de notre innovation dans la transmission de l'information. Ces syndicats et la direction se sont empressés de mettre au point un accord qui nous contraint à passer par le canal de l'entreprise pour diffuser l'information par email afin que « l'anomalie » rentre dans une « situation plus encadrée ».

À ce jour, Force Ouvrière a décidé de ne pas utiliser ce moyen.

Pour Force Ouvrière, l'indépendance de l'organisation et son droit inaliénable, la liberté d'expression, n'acceptent aucune entrave, aucune remise en cause des libertés. Or, passer par les « moyens » de la direction s'est s'en remettre à son « bon vouloir » pour la diffusion de nos informations. Cela n'est pas acceptable.

Aussi, nous avons mené deux tâches en parallèles : la construction de notre site [www.synpafo.org](http://www.synpafo.org) sur lequel les salariés peuvent prendre connaissance de nos publications, et la mise au point de notre information par courriels.

Depuis plusieurs semaines, nos syndiqués et tous ceux non-syndiqués qui nous ont donné leur autorisation email reçoivent régulièrement des informations rapides dénommées « brèves expresses ». (voir pages 2 à 5)

Devant le succès de cette information rapide, nous pensons qu'aujourd'hui celle-ci doit s'adresser à tous où au moins au plus grand nombre de salariés. Pour cela, il est nécessaire de compléter notre fichier afin que chaque salarié puisse recevoir librement, dans le respect du droit à l'information, nos écrits.

Pour recevoir cette information, pour être informé en toute indépendance, il vous suffit de nous expédier par retour « l'autorisation email » ci-contre. Précisez-nous votre email personnel et/ou professionnel.



Des infos mises à jour régulièrement sur notre site

**[www.synpafo.org](http://www.synpafo.org)**

Laissez nous vos coordonnées pour recevoir notre lettre d'information dans la rubrique **S'abonner**

Ou adressez-les au **webmaster du site**

# Élections : si la démocratie est respectée... !

Avec 2 mois de retard les élections de vos représentants aux Comités d'Établissement et de vos Délégués du Personnel devraient avoir lieu le 6 avril 2006. Du moins nous l'espérons !

Dans ce cas vous recevrez les deux documents de vote pour ces deux élections à partir du 23 mars 2006.

Il faut savoir que la durée des mandats des élus est portée de 2 à 3 ans.

Il est donc important de voter afin de ne pas donner un chèque en blanc aux organisations affidées à la direction.

D'ores et déjà, pensez à voter dès réception pour les listes du SYNPA-FO.

DÈS LE PREMIER TOUR

**VOTEZ et FAÎTES VOTER FORCE OUVRIÈRE**

**F.O.** **SY.N.P.A.-F.O.**

## AUTORISATION EMAIL

Afin de recevoir l'information émanant du SYNPA-FO directement dans ma ou mes messageries emails, je soussigné(e)

.....

Demeurant (adresse complète).....

.....

.....

Téléphones.....

Compagnie ou Société.....

Emails (personnel et/ou professionnel) .....

.....

Autorise le SYNPA-FO à m'adresser ses informations.

A..... le .....

(signature)

« Les informations recueillies sont nécessaires à la diffusion de nos informations syndicales. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SYNPA-FO. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SYNPA-FO - gestion fichier - 28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS. »

Correspondance email [synpafo@free.fr](mailto:synpafo@free.fr)

**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION**  
28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS ☎ 01.48.01.91.91 FAX 01.48.01.91.81

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDIQUÉS DU SYNPA-FO

Vendredi 5 mai 2006

À la Fédération des Employés et Cadres

28 rue des Petits Hôtels

75010 PARIS

(Métro Gare de l'Est - Gare du Nord ou Poissonnière)

RETENEZ CETTE DATE...

## APPEL À CANDIDATURES

Tous les camarades syndiqués, à jour de leur cotisation 2006, souhaitant être candidats à la Commission Exécutive ou à la Commission de Contrôle peuvent se présenter.

Ils doivent pour cela faire parvenir par écrit leur candidature **IMPÉRATIVEMENT** avant

**le Samedi 22 avril 2006**

**à Didier WAUTHY 16 rue Jacques Brel 80080 AMIENS**

*" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "*

26<sup>ème</sup> Année - N° 153

Janvier / Février 2006

Bulletin Bimestriel d'information  
du Syndicat National  
des Producteurs d'Assurances  
et de Capitalisation

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris  
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication  
Didier WAUTHY

Impression  
28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire  
N° 0110 S 07123

### BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

#### COTISATIONS MINIMALES 2006

E.I. : 145 €

E.B. : 120 €

Retraités : 80 €

NOM .....Prénom.....

Adresse .....

Compagnie : ..... Réseau : ..... Statut : .....

☎ ..... Fait à ..... le.....

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal  OUI  NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ